

Nom du produit :	40+	Date de création/révision :	03.01.20 Version : 2.2
Ref.Nr.:	UDS000679_2_20200103 (FR)	Remplace :	UDS000679_20170911

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

40+
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produits anti-corrosion

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries UK Ltd.
Wylds Road
Castlefield Industrial Estate
TA6 4DD Bridgwater Somerset
United Kingdom
Tel.: +44 1278 727200
Fax.: +44 1278 425644
E-mail : hse.uk@crcind.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(+44)(0)1278 72 7200 (office hours)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008**

Physique:

Aérosol, catégorie 1

Aérosol extrêmement inflammable.

Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Santé:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? Exposition répétée STOT

Nom du produit :	40+	Date de création/révision :	03.01.20 Version : 2.2
Ref.Nr.:	UDS000679_2_20200103 (FR)	Remplace :	UDS000679_20170911

rép., catégorie 1

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Environnement:

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indicateur du produit: Contient:
Hydrocarbures, C9-C12, N-alcanes, isoalcanes, cycliques

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention(s) de danger:

H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de prudence:

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Informations additionnelles sur les dangers:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

Nom du produit : 40+ Date de création/révision : 03.01.20 Version : 2.2
 Ref.Nr.: UDS000679_2_20200103 (FR) Remplace : UDS000679_20170911

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
Hydrocarbures, C9-C12, N-alcane, isoalcane, cycliques	01-2119458049-33	64742-82-1	(919-446-0)	30-60	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1, STOT SE 3, STOT RE 1, Aquatic Chronic 2	H226,H304,H336,H372,H411	B,Q
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	01-2119485926-20	68512-91-4	270-990-9	10-30	Press. Gas, Flam. Gas 1	H280,H220	K,G

Explication des notes

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) du règlement REACH n° 1907/2006

K : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)

Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Inhalation :	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

Nom du produit :	40+	Date de création/révision :	03.01.20 Version : 2.2
Ref.Nr.:	UDS000679_2_20200103 (FR)	Remplace :	UDS000679_20170911

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

Ne pas utiliser de jet d'eau pour l'extinction d'un incendie, au risque de répandre le feu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.

Forme des produits de décomposition dangereux

CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition

Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

L'équipement devra être mis à la terre

Nom du produit :	40+	Date de création/révision :	03.01.20 Version : 2.2
Ref.Nr.:	UDS000679_2_20200103 (FR)	Remplace :	UDS000679_20170911

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits anti-corrosion

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Pas de renseignements disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.
Inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)
la peau et les mains :	Le fabricant de gants peut vous aider dans la sélection du bon matériel selon les critères de fréquence, durée d'utilisation et risque de contact avec le produit.
Gants recommandés:	Nitrile
les yeux :	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Nom du produit :	40+	Date de création/révision :	03.01.20 Version : 2.2
Ref.Nr.:	UDS000679_2_20200103 (FR)	Remplace :	UDS000679_20170911

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane.
couleur :	Ambré.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	147 °C
Point d'éclair :	43 °C
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	7.0 %
limite inférieure :	0.6 %
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.837 g/cm ³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	200 °C
Viscosité :	Non connu.

9.2. Autres informations

COV = composés organiques volatils 601 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

Nom du produit :	40+	Date de création/révision :	03.01.20 Version : 2.2
Ref.Nr.:	UDS000679_2_20200103 (FR)	Remplace :	UDS000679_20170911

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
Contact avec la peau :	Un contact prolongé avec la peau provoquera un dégraissage de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite
Contact avec les yeux :	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut entraîner irritation.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Hydrocarbures, C9-C12, N-alcanes, isoalcanes, cycliques	64742-82-1	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 10 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 4 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

Nom du produit :	40+	Date de création/révision :	03.01.20 Version : 2.2
Ref.Nr.:	UDS000679_2_20200103 (FR)	Remplace :	UDS000679_20170911

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Hydrocarbures, C9-C12, N-alcanes, isoalcanes, cycliques	64742-82-1	IC50 algues	4.6-10 mg/l
		LC50 poisson	10-30 mg/l
		EC50 daphnie	10-22 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de renseignements disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de renseignements disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de renseignements disponibles
PRP (potentiel de réchauffement planétaire):
1

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950



Nom du produit :	40+	Date de création/révision :	03.01.20 Version : 2.2
Ref.Nr.:	UDS000679_2_20200103 (FR)	Remplace :	UDS000679_20170911

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS (Hydrocarbures, C9-C12, N-alcanes, isoalcanes, cycliques)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:	2.1
ADR/RID - Code de classification:	5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Oui
IMDG - Polluant marine	Polluant marin
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

Nom du produit :	40+	Date de création/révision :	03.01.20 Version : 2.2
Ref.Nr.:	UDS000679_2_20200103 (FR)	Remplace :	UDS000679_20170911

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:

H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition
VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)
COV = composés organiques volatils
PBT = persistant bioaccumulatif toxique
vPvB = très persistant très bioaccumulatif

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.